

Monsieur François FIHUE Président de la Chambre de l'Agriculture Chemin de la Bretèque 76230 Bois-Guillaume.

Sahurs le 25 janvier 2012.

Objet : Convention du 26 mars 1982.

Projet de ferme photovoltaïque sur des
Terres agricoles.

Monsieur Le Président,

Le 26 mars 1982, la commune de Sahurs représentée par son maire M. PASQUIS, le Port Autonome de Rouen représenté par son directeur M. Alain Gauthier, signaient en présence de M. Le Préfet de Région et de M. Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Seine Maritime,

## Une convention comprenant un exposé et 7 articles.

Cette convention traitait de l'entretien et de l'amélioration du Port de Rouen en effectuant des dragages dans la partie amont du port.

L'exécution de ces travaux nécessitait la création de chambres de dépôts destinées à recevoir les produits dragués à proximité des lieux en question.

Par arrêté du 22/10/1981 une zone de remblayage sur la commune de Sahurs était déclarée d'utilité publique.

De part son article 3, le PAR s'engageait à remettre les terrains en état pour usage agricole comme convenu dans l'arrêté préfectoral du 22/10/1981.

De part son article 4, le PAR s'engageait à ne pas conserver la propriété des terrains et une priorité pour l'achat de ces terrains était donnée à la commune de Sahurs.

**Depuis 1999** une convention annuelle lie un agriculteur de Sahurs M. HALLEY et le GPMR ; elle est encore renouvelée pour cette année 2012.

Cette convention stipule que l'occupation des terres est temporaire. L'occupant s'engage à respecter 9 points de l'article 2 "des conditions" qui à la date du renouvellement de ladite convention (signature le 13/01/2012) deviennent des "conditions générales" en article 3 avec un précédent article "conditions particulières".

## Ce nouvel article mentionne que :

- Le terrain est destiné à être cultivé pour la récolte de mais grain à l'exclusion de toute autre culture ou pâturage.
- Des **analyses sont effectuées** en début de chaque mois d'août avec résultats fin septembre.
- La commercialisation de la récolte est conditionnée aux résultats.

Une culture du maïs est engagée partiellement puis sur toute l'exploitation en 2007, dès que les terrains sont entièrement asséchés.

La plante est depuis **2 années, récoltée dans sa totalité**. Les analyses biologiques régulièrement effectuées révèlent que la terre est saine et cultivable et que la commercialisation de la récolte peut être faite.

## Qu'en est-il aujourd'hui!

Le GPMR est resté propriétaire du terrain. Il semble que la commune de Sahurs n'ait pas fait jouer son statut prioritaire.

M.HALLEY a effectué plusieurs fois une demande verbale d'acquisition des terres sans réponse de la mairie. Fin novembre 2011, le conseil municipal de la commune votait une modification du PLU pour cette parcelle de 40ha avec un projet d'implantation de ferme photovoltaïque avec comme porteur du projet "TERRE de SOQUENCE".

Notre association ne peut accepter que des **terres agricoles saines et cultivées de maïs soient détruites** pour laisser place à un projet nuisible à l'environnement, aux habitants de Sahurs, La Bouille et Caumont.

Votre édito "Du maïs pour sauver l'herbe" dans "Direct n° 47 de janvier 2012", reflète parfaitement la situation actuelle de bradage de cette culture et des contraintes qui pèsent sur l'activité agricole aujourd'hui.

Nous ne sommes pas contre ce type d'énergie renouvelable mais contre son implantation sauvage, sans concertation des principaux acteurs que sont les riverains, habitants, agriculteurs et associations.

L'association de Défense des Berges de la Seine vous demande Monsieur Le Président, de bien vouloir intervenir près du GPMR et de Monsieur le Maire de Sahurs pour que :

- La convention d'exploitation signée en 1982 soit respectée,
- La chambre des dépôts aujourd'hui cultivée de maïs reste en l'état,
- Les terrains concernés restent des terres agricoles et deviennent la propriété de l'agriculteur qui en fait l'entretien actuellement et est porteur d'une demande d'acquisition.

L'association restant à votre disposition et dans l'attente de vous lire,

Croyez Monsieur Le Président en nos salutations respectueuses.

Gilles Grault, Président.